

## Le mot de Daniel Turp



4 juin 2012  
(N° 2012-24)

6 juin 2012 : L'heure de vérité pour le *Protocole de Kyoto*



Après plusieurs mois de préparation et le report de l'audition qui était prévue à l'origine pour le 1<sup>er</sup> juin, l'**Équipe Kyoto** ([www.equipekyoto.org](http://www.equipekyoto.org)) se présentera en Cour fédérale le mercredi 6 juin pour faire déclarer illégale la dénonciation par le Canada du *Protocole de Kyoto*. Le juge **Simon Noël** a en sa possession les mémoires des faits et du droit de la partie demanderesse (**Daniel Turp**) et de la **partie défenderesse** (**Procureur général du Canada**) et entendra donc les plaidoiries des parties à compter de 9 h 30. M<sup>e</sup> Julius Grey, qui agit *pro bono*, représentera la partie demanderesse et les avocats qui Procureur général devraient être M<sup>e</sup> **Bernard Letarte** et M<sup>e</sup> **Michèle Lavergne**.

Je vous invite à venir assister cette audition et à montrer votre solidarité avec la démarche citoyenne de l'Équipe Kyoto. En compagnie de l'avocat **Julius Grey** et des représentants de l'Associations québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), les membres de l'Équipe Kyoto vous accueilleront et feront un point de presse le mercredi 6 juin 2012 à compter de 9 h sur le parvis de la **Cour fédérale** situé au **30, rue McGill à Montréal (Station de métro : Square Victoria)**.

Les membres du groupe de rédaction de l'Équipe Kyoto se réuniront cet après-midi à l'Université de Montréal à 17 h pour mettre la dernière touche au Plan d'argumentation et aux notes de plaidoirie qu'utilisera M<sup>e</sup> Julius Grey lors de l'audition du 6 juin. L'heure de vérité approche donc pour l'Équipe Kyoto...et le *Protocole de Kyoto* !

### ***La requête en sursis d'exécution de loi 78 devant la Cour supérieure les 12 et 13 juin 2012***

L'audition de la requête en sursis d'exécution de la loi à la rédaction de laquelle j'ai participé a également été reportée. Le juge en chef de la Cour supérieure du Québec **François Rolland** a décidé d'entendre la requête lui-même et a fixé au mardi 12 et mercredi 13 juin 2012 la date d'audition. L'équipe d'avocats et de juristes s'est réunie à plusieurs reprises la semaine dernière et une version amendée de la requête en sursis, dont je vous tiendrai copie, devrait être transmise au juge et aux parties sous peu.

Sur la loi 78 et sa non-confirmité avec les chartes des droits, je vous invite à lire les commentaires de la présidente de l'Association canadienne des libertés civiles, M<sup>e</sup> **Nathalie Desrosiers**, rapportés dans *Le Devoir* du vendredi 1<sup>er</sup> juin 2012 dans un article intitulé « **Libertés civiles - Pour le droit de manifester - Une société démocratique est beaucoup plus difficile à gérer qu'une dictature** ».

Il est également question de cette « loi qui devient spéciale » dans une chansonnette française fort amusante composée par **La parisienne libérée** intitulée *Les casseroles de Montréal*. Vous pouvez l'entendre et visionner le vidéo-clip (qui comprend des apparitions de Jean Charest et Gérald Tremblay) en cliquant [ici](#)...et en lire les paroles ci-après :

## LES CASSEROLES DE MONTREAL

Paroles et musique : La Parisienne libérée

*Refrain :*

**Les casseroles de Montréal  
Font du bruit pour que ça bouge  
Quand la loi devient « spéciale »  
On est carrément dans le rouge  
Les casseroles de Montréal  
En ont ras-le-bol du frisé  
Qui se prétend libéral  
Mais brime les libertés**

Je viens juste de m'endormir  
Dans la tiédeur du printemps  
Quand soudain j'entends retentir  
Du tintamarre dans le vent  
Un orchestre métallique  
Une batterie de cuisine  
Citoyenne et pacifique,  
Mais qui joue sans sourdine  
[citation J. Charest]

Leadership mon capitaine  
Ou bien chefferie narcissique ?  
Il contemple d'une mine hautaine  
L'expression démocratique  
Marches luminosilencieuses  
Ou bien pirates et ninjas  
Gratuité affectueuse  
D'Anarchopanda

En face, un flic mâche une gomme  
Sur son cheval à visière  
Il y a des rangées de bibendums  
Qui ne contrôlent plus trop leurs nerfs  
22 v'là les néophytes !  
Qui bombardent n'importe comment  
Et qui poivrent à la va-vite  
Presque à bout portant

Manifester contre une loi  
Qui interdit de manifester  
Ça ne laisse pas vraiment le choix  
Au sein de la légalité  
Il faudrait protester de chez soi  
Et faisant coucou du balcon  
Du moment que ça ne gêne pas  
La sainte circulation !  
[citation G. Tremblay]

Alors voilà ils s'en câlissent  
De la loi matraque  
Qui laisse face à la police  
Un Québec en tabarnak...  
Faudrait songer au retrait  
Sinon toute la population  
Va s'inscrire à la rentrée  
En classe de percussion !

**Bonne semaine !**